

## **LES MARDINALES DE L'ESAM**

### **Conférence du mardi 11 janvier 2022**

---

## **Togo : Actualités fiscales & Loi de finances 2022**

**1- Incidences des dispositions fiscales des lois de finances, exercice 2021 sur la clôture des comptes de l'exercice 2021**

**2- Analyse et commentaire des nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances, exercice 2022**

---

Les deux points ci-après seront abordés au cours de ce séminaire :

### **1- Incidences des dispositions fiscales des lois de finances, exercice 2021 sur la clôture des comptes de l'exercice 2021**

En vue d'atténuer l'impact de la pandémie à Coronavirus (Covid-19) sur l'économie nationale, le Gouvernement a pris des mesures d'accompagnement d'ordre fiscal et douanier en faveur des entreprises et des ménages à travers l'ordonnance N° 007-2020 portant loi de finances, gestion 2020 du 26 août 2020. Ces mesures sont reprises par le Collectif budgétaire de l'exercice 2021.

Pour la clôture des comptes de l'exercice 2021, certaines préoccupations demeurent. Elles concernent :

- la période de validité des dispositions particulières de l'ordonnance N° 007-2020 portant loi de finances, gestion 2020 du 26 août 2020, reprises par la loi de finances rectificative, exercice 2021 ;
- la gestion des pénalités nées durant la période de l'état d'urgence sanitaire (1<sup>er</sup> avril 2020 au 16 septembre 2022) ;
- les réductions des acomptes de la patente et de la taxe professionnelle unique (TPU) des exercices 2020 et 2021 pour certaines entreprises ;
- la déductibilité des « dons Covid-19 » ;
- Etc ...

**Cette présentation fera donc, dans un premier temps, le rappel des dispositions les plus importantes de l'ordonnance N° 007-2020, portant loi de finances, gestion 2020 et analysera, ensuite, les incidences de ces mesures sur les comptes de l'exercice 2021.**

## **2- Analyse et commentaire des nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances, exercice 2022**

La présentation de ce second point tentera de faire un exposé des principales dispositions fiscales issues de la loi de finances pour l'exercice 2022.

Elle abordera, les dispositions particulières de la loi de finances, exercice 2022 de même que celles relatives aux modifications du code général des impôts (CGI) et du livre des procédures fiscales (LPF).

Seront donc exposés :

- les avantages fiscaux et douaniers prévus pour les motos électriques neuves importées ou vendues au Togo ;
- les dérogations aux délais de contrôle et de reprise de l'Administration fiscale de même que celles relatives à la prescription de l'action en recouvrement ;
- le nouveau dispositif relatif à l'encadrement des prix de transfert prévu par les dispositions de l'article 99 – I du CGI nouveau et les nouvelles obligations documentaires requises des entreprises dépendantes ;
- le nouveau dispositif prévu pour le recouvrement de la taxe de la taxe d'habitation ;
- la problématique de l'avantage en nature lié à la mise à disposition de véhicule ;
- etc ....

**La seconde partie du séminaire permettra donc d'informer les participants sur le nouveau dispositif fiscal applicable au Togo à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**Par ailleurs, ce séminaire sera l'occasion de faire une séance d'échanges et de recommandations sur les divers problèmes rencontrés par les participants.**